



Charte forestière de territoire – Pays Asses, Verdon, Vaire, Var

COMPTE-RENDU

Réunion de concertation d'élaboration de la Charte forestière Secteur du Moyen Verdon – Teillon

Saint-André les Alpes, 23 juin 2009

Présents :

André ARNAUD, Propriétaire forestier ; Aline BOUSSEAU, Chambre d'Agriculture 04 ; Gérard DECAIX, Responsable travaux Agence ONF de Digne ; Juliette GROSSMITH, Directrice du Pays A3V ; Lilian MICAS, Agent ONF représentant l'UT de Saint-André les Alpes ; Ursula MORGENTHALER, CPIE et Membre du Conseil de développement ; Chloé MONTA, Chargée de mission forêt du Pays A3V

Claude CHAILLAN, Adjoint maire de la Mure-Argens ; Alain COULLET, Maire de Moriez ; Marcel DALMAS, Adjoint maire de Saint-Jacques ; Michel FACCHIN, Maire de Rougon ; Michel FAVRE, Président de la Commission Forêt du Parc Naturel Régional du Verdon ; Ginette GARIN, Adjointe Maire de Saint-André les Alpes ; Pierre-Jean GUENEBEAUD, Adjoint Maire de Saint-André les Alpes ; Lucien LEROY, Mairie de Castellane, Membre du Conseil de développement du Pays A3V ; Ludovic MANGIAPA, Maire de Demandolx ; Bernard MOLLING, Maire de Clumanc ; José PEREZ, Adjoint maire Castellane et Administrateur à l'Association des Communes Forestières 04 ; Gilbert SAUVAN, Président du Pays A3V, Maire de Castellane,

Excusés :

Pierre BLANC, Maire de La Mure-Argens ; Pierre CORON, Sous-Préfet de Castellane ; Henri DALBIES, Président du Conseil de développement du Pays A3V ; David DEVYNCK, Chargé du suivi des politiques forestières territoriales à l'Union Régionale des Communes Forestières ; Gilles MARTINEZ, animateur de la Charte forestière de la Montagne de Lure ; Valérie MARTINEZ, Responsable du Service Espaces Naturels et Forêt de la Région ; Lionel QUELIN, Responsable de pôle du CEEP

Ordre du jour :

- I. Rappel de la politique forestière du Pays**
- II. Éléments de diagnostic forestier du Pays**
- III. Identification des enjeux prioritaires**

Introduction de Monsieur Sauvan et Juliette Grossmith :

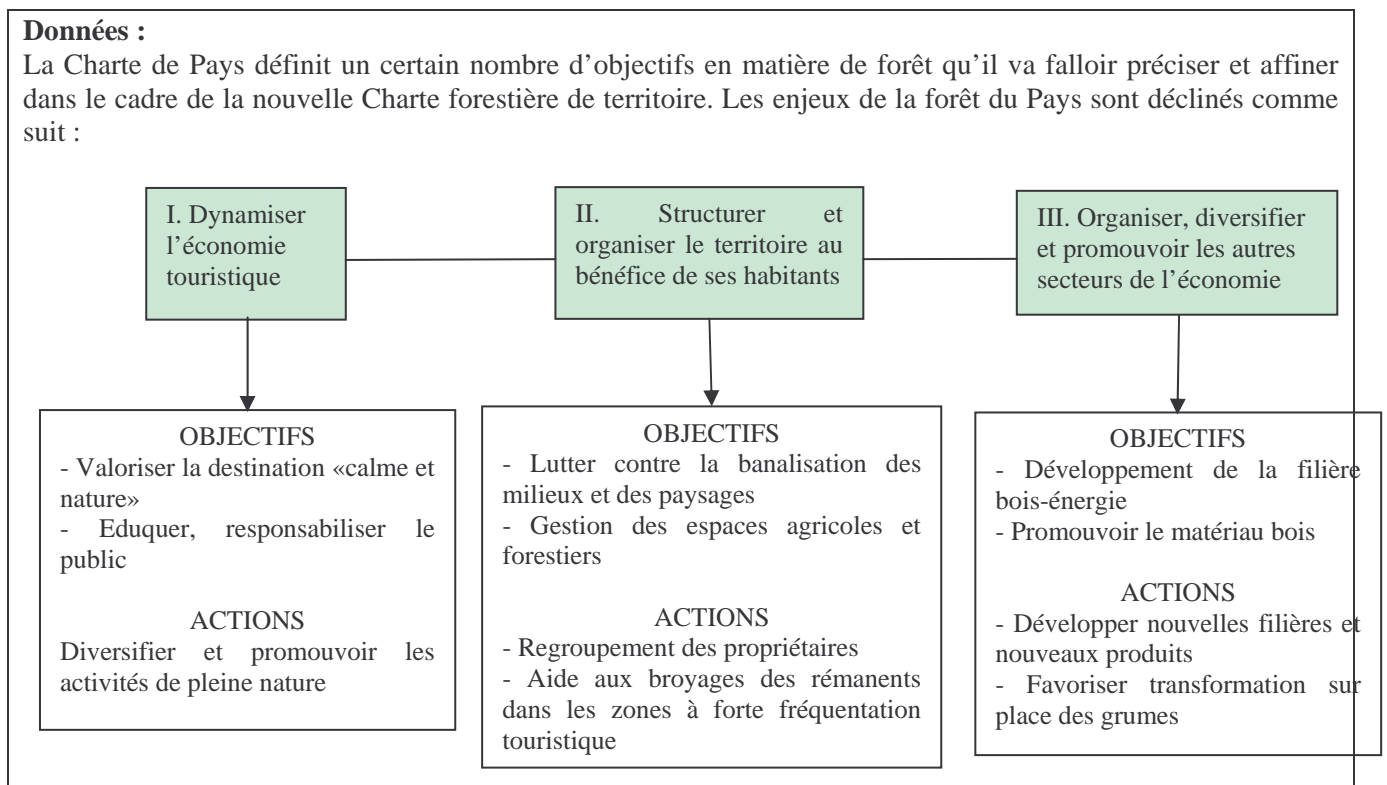
Suite à la Charte forestière du massif d'Annot, menée à titre expérimental sur le canton d'Annot de 2004 à 2008, les élus et les partenaires financiers ont souhaité que l'action soit étendue à l'ensemble du territoire du Pays.

La Charte forestière du massif d'Annot a permis de faire aboutir des projets de désenclavement du village et du massif forestier de Méailles, de financer des travaux de réhabilitation des châtaigneraies du massif (Braux, Le Fugeret, Méailles et Castellet-les-Sausses) et de mettre en œuvre des opérations de valorisation touristique du canton. Au final, 22 projets financés pour un montant supérieur à 2 millions d'euros.

L'année 2009 est donc consacrée à l'élaboration de la Charte forestière du Pays A3V. Pour rappel, la Charte forestière de territoire est un outil d'aménagement dont l'objectif est de développer le lien entre le développement économique, social et culturel d'un territoire forestier. La Charte s'appuie donc sur un état des lieux du territoire et sur un programme d'actions regroupant des opérations variées. Elle a pour objectif de favoriser la concertation des acteurs du territoire afin que soient signés par le plus grand nombre des contrats d'engagement. Toute action engagée par la Charte se base donc sur le volontariat. En conséquence, la Charte n'a pas de valeur juridique particulière.

L'objectif de cette réunion est de faire participer les acteurs locaux sur leur vision des objectifs et champs d'actions prioritaires pour le Massif du Moyen-Verdon / Teillon.

I. Rappel de la politique forestière du Pays



II. Éléments de diagnostic forestier du Pays

1. Gestion et exploitation forestière

Éléments de diagnostic : 54 % du territoire est boisé. Les forêts sont constituées à 81 % de résineux (Pin sylvestre dominant suivi du Mélèze et du Pin noir) et 19 % de feuillus (Hêtre et Chêne pubescent surtout). La forêt est privée à 60 %, morcelée et de qualité médiocre. Les actions envisageables sont :

- Sensibilisation des élus et des propriétaires,
- Regroupement de propriétaires pour des travaux,
- Étude des méthodes de débardage alternatif,
- Amélioration des pistes forestières (leur statut, leur entretien, etc.)

Réflexions menées pendant la réunion :

Dépérissement du Pin sylvestre :

Cette problématique est soulignée par plusieurs élus. L'ONF rappelle que 80 % des pins sylvestres du Pays sont issus de la déprise agricole et ont entre 50 et 60 ans. La durée de vie normale du pin sylvestre est d'environ 80 ans et la canicule de 2003, responsable du dépérissement, a accéléré ce cycle de vie. Le **risque incendie** induit sera important surtout au moment de la chute de l'arbre à prévoir dans 4-5 ans. Des regroupements de propriétaires privés sont à envisager au cas par cas et la filière bois-énergie peut être un débouché pour ces pins morts. Cependant, il faut noter que ces pins sont souvent difficiles d'accès et donc peu exploitables avec les machines actuelles.

Mobilisation des bois :

Les données de l'IFN sur les volumes exploitables sont à revoir car trop optimistes. Les ventes de bois sur le département sont d'environ 150 000 m³/an.

La difficulté à mobiliser les bois, en particulier dans la vallée de Tartonne, provient plus des **limitations de tonnage** que de la présence de pistes dans les massifs. D'après l'ONF, la majorité des zones exploitables en forêt publique sont déjà correctement desservies par des pistes. Par rapport aux limitations de tonnage, au cas par cas avec le Conseil Général, on peut trouver des solutions en adaptant le programme de coupes des aménagements forestiers.

Un plan de desserte de massif qui identifie les points noirs et ceux qui sont traitables est nécessaire. Il peut être couplé avec une étude des possibilités de débardage par câble. (Pas de débardage alternatif sans piste !) Le Parc du Verdon en réalise un actuellement et constate qu'un travail important de concertation est nécessaire avec les gestionnaires, les exploitants et les collectivités locales.

Débardage alternatif :

Câble comme cheval, le coût de ce genre de coupes (50 à 60 €/ m³ bord de route) ne rend quasiment aucune exploitation rentable (malgré les aides du Massif des Alpes) et ne peut s'envisager que dans des cas très précis : peuplements de Mélèzes du Haut-Verdon de qualité bois d'œuvre, enjeu spécifique paysager ou environnemental. Une étude régionale a montré que le câble ou le cheval ne sont pas adaptés à la forêt méditerranéenne dominée par le pin sylvestre.

Crise de l'ONF :

Gilbert Sauvan explique le contexte actuel de crise que traverse l'ONF qui voit réduire son personnel et ses unités territoriales remaniées. Cette crise ne sera pas sans conséquences pour le territoire du Pays, sur lequel 9 personnes n'ont déjà pas été renouvelées entre 2001 et 2009. Les élus sont donc appelés à se mobiliser pour la défense de ce service public, par le biais d'une délibération à prendre dans chaque commune sur la base d'un modèle que l'Association des Communes Forestières 04 met à leur disposition. Le Pays recueillera les différentes délibérations et prévoit un envoi groupé au Préfet.

Remarques autres :

- Pour le CPIE, il est important de faire la promotion de la régénération naturelle et du développement d'une forêt aux espèces diversifiées favorisant les feuillus et gérable à long terme. L'ONF répond que de toute façon, les élus ou l'Etat n'ont pas les moyens de faire autre chose que de la régénération naturelle.
- L'attaque saisonnière du Chêne par la tordeuse ne met pas en danger la santé de l'arbre.

2. Filière bois-énergie

Éléments de diagnostic : La difficulté d'émergence de projets bois-énergie, liée surtout à des financements restreints, est connue des élus et des partenaires du Pays. Une rencontre avec les élus régionaux en charge des questions de l'énergie, de la forêt et de l'aménagement du territoire en mai dernier a permis de retravailler sur les pistes de financement des projets en cours. Pour la suite, le Pays se pose la question de cibler son action sur des bâtiments à construire ou déjà équipés d'une distribution centrale alimentée par une chaudière fioul. Cela permettra le montage de projets moins coûteux et mieux financés.

Gilbert Sauvan rappelle que c'est un travail d'amont en aval et qu'au-delà de la valorisation des déchets de la scierie Guirand, il faut mettre en relation les propriétaires forestiers avec les exploitants. L'ONF souligne la difficulté de valoriser les rémanents : difficultés d'accès dans la parcelle exploitée avec les machines actuelles de broyage, impossibilité de débarder l'arbre dans son entier pour des problèmes de temps et de dégâts au sol et sur les arbres en place.

3. Filière bois d'œuvre

Éléments de diagnostic : La 1^{ère} transformation est en déclin, le pin sylvestre n'est pas assez valorisé. Seul le mélèze pour les charpentiers et certains menuisiers est valorisé localement. Actions envisageables qui découlent du diagnostic de 2008 :

- Moderniser la 1ère transformation / assurer la reprise : un projet de reprise de la scierie Guirand est en cours, soutenu par le Groupe d'Action Locale du Verdon avec une diversification de l'activité vers une unité de production de maisons à ossature bois et une unité énergies renouvelables : production de plaquettes, de granulés, installation de panneaux solaires et systèmes individuels de cogénération
- Diversifier l'activité vers une unité de planchers / lambris
- Promouvoir le bois-construction – mobilier d'extérieur
- Étudier la mise en place d'une cellule de séchage / plate-forme de stockage – séchage des bois
- Valoriser le pin sylvestre dans la petite charpente et la menuiserie
- Sensibilisation du grand public – élus - architectes
- Recherche de diversification des produits

Le maintien de la première transformation est indispensable pour l'ensemble du Pays. D'après l'ONF, 60 à 70 % des coupes dans le Haut-Verdon sont exploitées par André Guirand mais représentent la deuxième qualité. Les coupes de première qualité sont systématiquement achetées par la scierie Geoffrey aux Arcs (un ancien de la vallée) qui avoue acheter encore dans le Haut-Verdon par simple lien affectif et non par intérêt commercial.

Tri des bois

Il est difficile : les coupes de bois sont toujours mélangées (en essences et/ou en qualité) et le surcoût représenté par un tri bord de route ou en parc n'est pas gérable pour les exploitants.

Sans trier les bois, les coupes de qualité médiocre peuvent être valorisées en trituration ou en palette.

4. Les usages de la forêt

Éléments de diagnostic : La chasse est une activité importante pratiquée sur l'ensemble du Pays mais dans un environnement administratif bien rodé. Les autres usagers de la forêt sont nombreux et la problématique envisageable est liée à la gestion de ces différents usages.

Pour le CPIE, il est indispensable que la Charte forestière du Pays A3V aborde les aspects de la fréquentation motorisée des massifs forestiers.

Bien qu'ils existent, les conflits d'usage n'apparaissent pas comme un enjeu prioritaire pour les élus. Dans ce domaine, le Parc du Verdon a beaucoup d'expérience à apporter.

5. L'interface agriculture / forêt

Éléments de diagnostic : Fermeture des milieux et des zones de parcours. A réfléchir concomitamment à l'élaboration de la Charte concertée d'agriculture durable. Les actions envisageables :

- Regroupement de propriétaires et des agriculteurs,
- Création d'ASL, AFP => Travaux de réouverture
- Installation agricole

Le Parc du Verdon rappelle qu'il est important de travailler au niveau des communes sur les volets agriculture et forestier des POS- PLU. Des passerelles sont aussi à mettre en place avec la DDEA qui réalise actuellement la Charte foncière départementale, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Plusieurs élus évoquent l'intérêt du remembrement mais il faut une volonté locale et un travail d'animation et de portage très important. Des projets de regroupements de propriétaires (et création d'associations) impliquant le CERPAM et l'ADASEA sont en cours sur les communes de Moriez et de Rougon.

6. La fonction de protection de la forêt

Éléments de diagnostic : Outre la fonction de lutte contre l'érosion, la forêt abrite aussi des écosystèmes remarquables. Le risque incendie est également à prendre en compte sur la partie sud du Pays et le plan départemental incite à la mise en place de Plans de Massifs de Protection des Forêts contre l'Incendie (PMPFCI).

L'ONF précise que ces plans de massifs de protection des forêts contre l'incendie (PMPFCI : nouvelle génération des PIDAF) sont une déclinaison pratique de tous les équipements DFCI nécessaires à la protection d'un massif. A terme, l'Etat et l'Europe ne financeront que les ouvrages préalablement identifiés dans un PMPFCI. Le Parc souligne l'importance d'identifier les maîtres d'ouvrage des opérations ou ouvrages à mettre en place à la suite du PMPFCI.

Les élus sont impliqués dans le respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Des documents de sensibilisation existent, faits par la COFOR et par la Région.

Le Parc précise que si le feu est un phénomène naturel du cycle de la végétation, il faut éviter la répétition de ce phénomène. Pour rappel, le plus gros incendie du département a eu lieu sur Saint-André les Alpes et Vergons avec plus de 2 500 ha de forêts et landes brûlées. Un travail de prévention est à favoriser.

III. Identification des enjeux prioritaires

Enjeu transversal :

Un des enjeux prioritaires à l'échelle du Pays est le **maintien de la première transformation** qui permet l'existence d'une filière de valorisation du bois d'œuvre à l'échelle du Pays et du département.

Le Pays se distingue bien en deux zones très différentes qui sont les Alpes internes sur le Haut-Verdon de la zone préalpine sur le sud du Pays.

Enjeux locaux :

Les enjeux locaux prioritaires identifiés par les élus et les partenaires présents pour le Moyen-Verdon / Teillon :

- **amélioration de la desserte des massifs** (limitations de tonnage, points noirs à résorber, schéma de desserte à réaliser)

Tout en veillant aux risques liés à ces accès (risque incendie et fréquentation motorisée)

- **limiter le risque incendie** par le regroupement des propriétaires pour des coupes DFCI ou des coupes à vocation sylvopastorale